COMMUNE MEMBRE DE

Association de Communes Vaudoises (AdCV)
Conseil régional du district de Nyon
Parc naturel régional Jura vaudois

SOMMAIRE

p.1 Billet de la syndique
Manifestations
Quoi de neuf?
p.2 Aperçu des activités
p.3 Aperçu des activités
p.4 Informations officielles
Contacts utiles

LE JOURNAL DE ST-CERGUE ET LA CURE n°11

ÉLAGAGE DES ARBRES ET ÉMONDAGE DES HAIES

Afin d'assurer le déneigement, nous vous rappelons qu'en bordure des routes et chemins publics, les arbres doivent être élagués et les haies émondées, selon les articles 8 et 10 du règlement d'application (RLRou) du 19.01.1994 de la loi sur les routes (LRou) du 10.12.1991.

Elagage des arbres

a) au bord des chaussées:
à 5 m de hauteur et à 1 m à l'extérieur;
b) au bord des trottoirs:
à 2,5 m de hauteur et à la limite de la propriété.

Les haies ne doivent en aucun cas empiéter sur le domaine public et doivent être entretenues durant toute l'année. Elles doivent être maintenues à l'aplomb de la limite de propriété, sur toute la hauteur, voire même à 50 cm à l'intérieur de la limite de propriété et plus selon les cas (visibilité, sécurité, déneigement, etc).

Emondage des haies

a) à la limite de la propriété;
b) à une hauteur maximale de 60 cm lorsque la visibilité doit être maintenue et de 2 m dans les autres cas.

Etat du cheminement

Nous rappelons également que les cheminements doivent être d'une planéité permettant d'assurer le déneigement.

Les propriétaires fonciers et locataires sont invités à exécuter ces travaux au plus tard avant le 30 septembre 2014, faute de quoi la commune ne pourra assurer le déneigement, conformément à l'article 3 du règlement communal sur le déblaiement de la neige.

Pierre Graber

NAISSANCES

- Alicia RIESS-SAFFON le 25 mars;
- Jack HENGGELER le 1er avril;
- Eloïse MONNIER le 19 avril.

DÉCÈS

- M. Robert SINGY le 12 juin.

SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAL DU MARDI 24 JUIN 2014

Comptes 2013

Approbation des comptes de l'exercice 2013.
Par: 39 voix pour

Préavis municipal no 07/2014

Révision du règlement du conseil communal du 11 décembre 2007
Par: 39 voix pour

Préavis municipal no 08/2014

Demande de crédit de CHF 243'000.- pour la rénovation de 3 chalets d'alpage.
Par: 37 voix pour, 2 abstentions

Préavis municipal no 09/2014

Demande de crédit de CHF 37'500.- destiné à la rénovation de l'éclairage public route d'Arzier, chemins du Champ-de-Joux et des Pelesses.
Par: 39 voix pour

Préavis municipal no 10/2014

Demande de crédit de CHF 212'000.- destiné à l'achat d'une nouvelle fraiseuse de voirie pour le déneigement de notre réseau communal.
Par: 38 voix pour, 1 abstention

Préavis municipal no 11/2014

Demande de crédit de CHF 39'000.- pour la participation à la réfection de la route du Vuarne.
Par: 37 voix pour, 1 voix contre, 1 abstention

Préavis municipal no 12/2014

Demande de crédit de CHF 62'000.- pour le remplacement d'un tronçon de conduite d'eau potable le long de la route de France.
Par: 36 voix pour, 2 voix contre, 1 abstention

Préavis municipal no 13/2014

Demande de crédit complémentaire au préavis no 05/2014 de CHF 51'000.- pour le remplacement d'un tronçon de conduite d'eau potable à l'Avant-Poste.
Par: 36 voix pour, 2 voix contre, 1 abstention

Prochaines séances du conseil communal au Centre du Vallon (salle de spectacle)

- Mardi 7 octobre 2014;
- Mardi 9 décembre 2014;
- À 19:00 ou 20:00 selon l'ordre du jour.

RÉPARTITION DES DICASTÈRES DE LA MUNICIPALITÉ

Mme Cornélia Gallay, syndique

- Administration générale
- Police
- Représentations extérieures
- Services industriels
- Epuration
- Service du feu

Mme Danièle André, vice-syndique

- Police des constructions
- Instruction publique
- Accueil de jour
- Sécurité sociale
- Cultes
- Culture

M. Pierre Graber, municipal

- Routes et voirie
- Gestion des déchets
- Bâtiments
- Energie

M. Martin Jaussi, municipal

- Tourisme
- Forêts et alpages
- Terrains
- Sports
- Parcs et promenades
- Protection civile

M. Paul Ménard, municipal

- Finances
- Urbanisme
- Mobilité

Les membres de la municipalité vous reçoivent sur rendez-vous. Séance de municipalité le lundi soir dès 17:00, sauf les 4 et 11 août (vacances).

LE JOURNAL DE ST-CERGUE ET LA CURE
Eté 2014, n°11
Responsable de rédaction: municipalité
Responsable d'édition: municipalité
Rédaction: Danièle André, Christian Briacca, Cornélia Gallay, Pierre Graber, Paul Ménard
Photographie: Christian Briacca, Pascal Uldry
Mise en page: Christian Briacca
Conception graphique: Guillaume Brack
Impression: commune de St-Cergue
Tirage: 1'500 exemplaires
Distribution: tous-ménages

CONTACTS UTILES

ADMINISTRATION COMMUNALE
Place Sy-Vieuxville 1
Case postale 103
1264 Saint-Cergue
T 022 360 11 46
F 022 360 90 28
commune@st-cergue.ch
www.st-cergue.ch

Horaire:
Lundi, mercredi, jeudi, vendredi
07:30-11:00
Mardi
14:00-19:00
Les bureaux seront fermés le vendredi 1er août (Fête nationale) et lundi 22 septembre (Jeûne fédéral).

OFFICE DU TOURISME
Place Sy-Vieuxville 3
T 022 360 13 14
Horaire (ÉTÉ):
Semaine
08:30-12:00 / 13:30-16:30
Lundi fermé hors vacances scolaires
Week-end
09:00-12:30 / 13:00-16:30

BIBLIOTHÈQUE
Chemin du Carroz-d'Amont 11
Horaire:
Lundi 15:00-18:00
Jeudi, vendredi 10:00-12:00
Pendant les vacances scolaires, ouverture le jeudi matin uniquement.

DÉCHETTERIE
Route du Télésiège 1
Horaire (ÉTÉ):
Lundi, mercredi, vendredi
10:00-12:00 / 15:00-19:00
Samedi
09:00-12:00 / 14:00-18:00
Fermé le vendredi 1er août et le lundi 22 septembre.

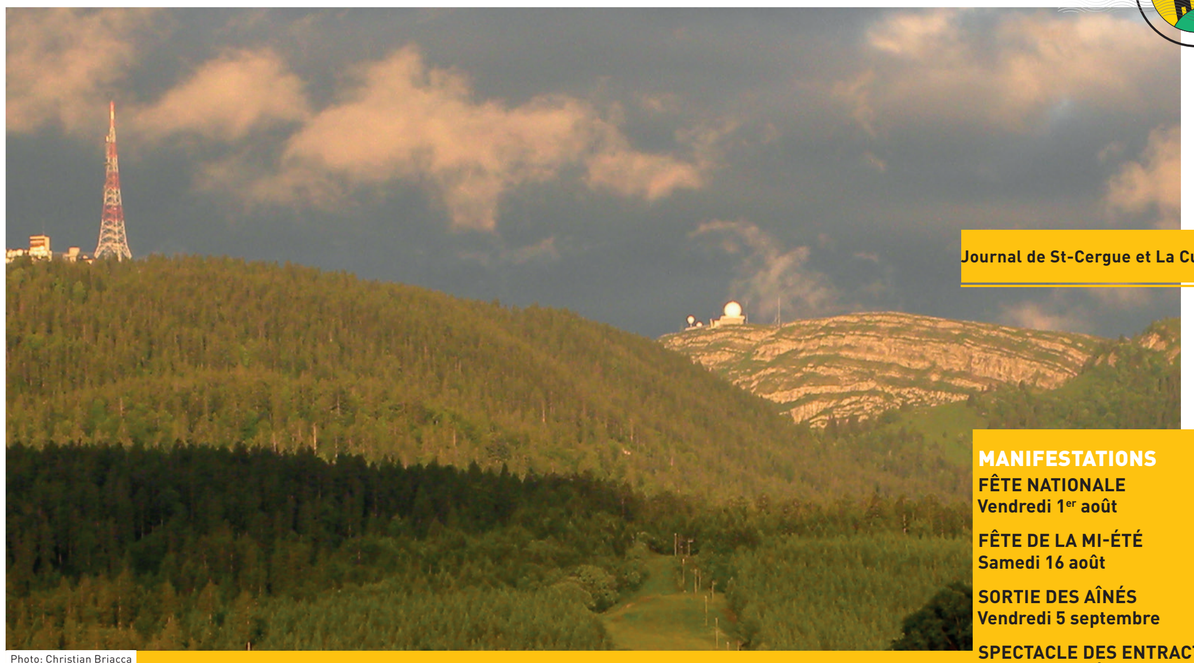

Photo: Christian Briacca

BILLET DE LA SYNDIQUE

NOUVELLE ORIENTATION POUR LA PATINOIRE RÉGIONALE À SAINT-CERGUE

La patinoire régionale figure depuis plus de 20 ans dans les projets de Saint-Cergue et depuis 2006 dans le plan directeur touristique de la partie jurassienne du district de Nyon comme un des projets structurants visant à renforcer l'économie du secteur touristique. Ce projet a fait l'objet d'une étude de faisabilité en 2008, puis d'un concours en partenariat avec le canton, la région et la commune, dont le projet lauréat de 2011 s'intitule «Forêt glacée». Le concept d'exploitation à la charge de Saint-Cergue privilégiait les activités sportives et de compétition, ainsi que l'usage touristique, familial et scolaire.

Depuis le départ, la patinoire a intégré la liste des investissements régionaux qui a été soumise à l'ensemble des législatifs communaux jusqu'à fin 2013 dans le cadre du programme d'investissements régionaux (PIR). Le débat s'est alors installé dans les communes, à la municipalité de Saint-Cergue, ainsi qu'au comité directeur du conseil régional pour remettre en question la justification du projet à Saint-Cergue, la nécessité de deux patinoires de dimension sportive dans le district (en plaine et en montagne) et l'implantation d'une telle infrastructure à l'endroit où se trouve la majorité des habitants.

Depuis leur mise en place les patinoires éphémères en plaine absorbent l'essentiel de la clientèle familiale et scolaire de la région. Le concept d'exploitation de la patinoire de Saint-Cergue a donc été revu en automne 2012 et il a été constaté que le déficit prévisionnel est au-delà des capacités financières fixées par la commune. Finalement, un postulat a été déposé au conseil communal de Saint-Cergue fin avril 2014 demandant à la municipalité de revoir la priorité de ses investissements touristiques au profit du tourisme doux et d'approfondir l'étude de la patinoire en la redimensionnant et en envisageant un autre site.

La municipalité de Saint-Cergue et le comité directeur sont convaincus qu'une patinoire touristique est un complément justifié à l'offre hivernale. D'un commun accord il a été décidé d'abandonner le projet «Forêt glacée» et, dans ce contexte, il est évident que la municipalité n'envisage plus la votation populaire à Saint-Cergue sur le projet de 2011. Nous proposons d'étudier un nouveau projet, de le redimensionner et de le positionner en veillant à l'intégrer dans l'ensemble des prestations de loisirs, sport et nature.

Cornélia Gallay

MANIFESTATIONS

FÊTE NATIONALE
Vendredi 1er août

FÊTE DE LA MI-ÉTÉ
Samedi 16 août

SORTIE DES AÎNÉS
Vendredi 5 septembre

SPECTACLE DES ENTRACTÉS «CRISE ET CHÂTIMENT»
Vendredi et samedi 5 et 6 septembre

JOURNÉE COMMUNALE
Dimanche 14 septembre

DÉSALPE
Samedi 27 septembre

ART-TITUDE
Samedi et dimanche 1 et 2 novembre

SOIRÉES DU CHOEUR MIXTE CHANTE-JURA
Samedi 8 novembre et vendredi-samedi 14-15 novembre

QUOI DE NEUF?

COMMERCES ET ENTREPRISES

RETRO BOTTEGA.CH
Epicerie fine, produits du terroir, vins
Alfio Schilirò
Route d'Arzier 4
022 366 32 20

CENTRE THÉRAPEUTIQUE CORPS EN VIE
Soins du corps, du coeur, de l'esprit, massages, cours
Laurence Yerly
Route d'Arzier 4A
079 433 34 88
www.corpsenvie.ch

JOURNEES CITOYENNES

Dans le but de sensibiliser les élèves à leur environnement, les communes du groupement scolaire de Genolier ont organisé des journées citoyennes.

La première s'est déroulée le 9 mai à La Givrine pour une matinée «coup de balai». Une centaine d'élèves des classes de 7e de l'école de Genolier ont nettoyé ce site de tous les déchets abandonnés durant l'hiver. Ce sont une trentaine de sacs poubelles qui ont été remplis, soit 600 litres de déchets.

Les 26 et 27 juin, ce sont les élèves de 10e année qui ont participé à deux jours dans leur commune. 24 élèves domiciliés à Saint-Cergue ont eu l'occasion de rencontrer les autorités communales. Syndique, municipaux et présidente du conseil communal ont pu expliquer leur fonction. Une visite des bâtiments communaux, une présentation du travail des employés de la commune, l'utilité de la déchèterie, le rôle du réservoir de la Chenalette, l'abattage d'un arbre en forêt et d'autres activités ont permis à ces jeunes de mieux connaître leur village.

Danièle André

CANTINE SCOLAIRE

La cantine scolaire ouvrira ses portes le premier lundi de la rentrée scolaire. Si ce n'est pas encore fait, vous avez la possibilité d'inscrire votre enfant au moyen du bulletin d'inscription disponible sur le site web de la commune www.st-cergue.ch sous la rubrique Vie sociale > Accueil de jour. Veuillez également y consulter le règlement de la cantine scolaire.

Le prix du repas reste inchangé durant l'année scolaire 2014-2015, ceci grâce aux personnes qui donnent de leur temps pour assurer la surveillance des enfants durant la pause de midi.

Nous sommes toujours à la recherche de quelques surveillant(e)s. Si vous êtes disponible une ou deux fois par mois, ou davantage, n'hésitez pas à demander les coordonnées de la soussignée auprès de l'administration communale.

Danièle André

Photo: Pascal Uldry

2013 - DES COMPTES SAINS QUI DOIVENT LE RESTER

Au cours de la séance du conseil communal 24 juin 2014, les comptes de notre commune ont été présentés et adoptés à l'unanimité par le conseil communal.

Un bénéfice de l'ordre de CHF 531'000 est un élément central de ces comptes. Cela est important, puisque que pendant cette période, la marge d'autofinancement qui permet de couvrir les dépenses d'investissement est maintenant de plus de CHF 1,2 millions.

Un élément essentiel explique ce résultat positif, à savoir une hausse plus importante des revenus provenant des impôts. Depuis plusieurs années l'augmentation de la population n'avait pas été suivie d'une augmentation des revenus fiscaux. En 2013 nous avons finalement eu le rattrapage attendu. Ainsi, les revenus des impôts ont été de CHF 6,5 millions, soit une croissance de plus de 10% par rapport à 2012. Cependant, il est important de noter que ce rattrapage est conjoncturel.

Grâce à ces résultats positifs, la dette de la commune a baissé. Elle était au 31 décembre 2013 de CHF 3,9 millions. L'endettement moyen par habitant de Saint-Cergue est de CHF 1'995, alors qu'il se situe à CHF 5'800 en moyenne pour les communes vaudoises, Lausanne non compris.

Cela a aussi un effet sur le coût de notre dette qui est aujourd'hui de CHF 96'253. Par rapport à l'ensemble des revenus de la commune, d'un montant de 12 millions, le coût de la dette est de 0,79% de ces revenus. En d'autres termes, pour CHF 100 de revenu, les intérêts que la commune doit payer pour financer sa dette sont de 79 centimes. C'est un très bon résultat.

Les comptes 2013 ne sont pas que positifs. Certaines dépenses continuent de croître: l'accueil de la petite enfance et la facture sociale. Les modes de financement de ces activités et celui des coûts de fonctionnement du tourisme régional sur le territoire de la commune, en particulier au niveau du col de La Givrine doivent être optimisés.

Quel est notre avenir? Nous pouvons affirmer que la situation financière pour 2013 de notre commune est saine. Cela est essentiel parce que plusieurs chantiers importants sont prévus à terme: amélioration de l'éclairage public, sécurisation des accès routiers, halte ferroviaire des Cheseaux (actuellement en construction), réservoir d'eau potable des Cheseaux (début des travaux prévu pour l'été 2014), une nouvelle école et un lieu d'accueil pour la petite enfance (début des travaux en 2016), renouvellement des équipements de pompage de l'eau potable à Combe-Froide, mise à jour du plan général d'aménagement, etc. A eux seuls, ces projets vitaux pour la commune représentent des coûts d'investissement de plus de CHF 10 millions. Par conséquent, des revenus et une marge d'autofinancement suffisants sont impératifs pour réaliser ces infrastructures.

En d'autres mots, face aux investissements futurs nécessaires et à notre capacité de financement, il faudra faire des choix responsables pour maintenir la santé financière de la commune de Saint-Cergue.

Paul Ménard

MASSIF DE LA DÔLE

Les communes de la région soutiennent massivement le domaine skiable du massif de La Dôle. En effet, en date du 25 juin 2014, le conseil intercommunal du district de Nyon a accepté un crédit d'investissement de CHF 996'000.- pour la réalisation de l'aménagement des pistes du massif de La Dôle. Cet investissement sera financé au franc par habitant pour CHF 800'000.- et par le fonds régional d'équipement touristique (FRET) pour CHF 196'000.- alimenté par les taxes de séjour.

Le massif de La Dôle fait partie des sites de loisirs hivernaux locaux, à disposition de la population de la région, valorisé par la construction d'un télésiège en 2007. Ces pistes de ski de moyenne altitude, bien situées sur la face nord, ne bénéficient pas toujours d'un enneigement optimal et leur profil de surface «rugueux» pose problème. Un lissage des pistes permettra en outre de réduire les coûts d'entretien hivernaux.

Le projet de correction des pistes existe depuis 2006. Il a été validé dans la cadre du plan partiel d'affectation (PPA) du massif de La Dôle et mis en veilleuse par le conseil d'administration de Télé-Dôle SA pour poursuivre d'autres opportunités. Sa mise à l'enquête en 2013, selon les dispositions de la loi sur l'aménagement du territoire et les constructions (LATC), n'a suscité aucune opposition des services de l'Etat de Vaud qui ont légalisé ces aménagements.

En l'absence d'une possibilité d'installer des canons à neige, la seule solution permettant d'exploiter les pistes du massif de La Dôle en cas d'enneigement faible et d'augmenter le nombre de jours ouvrables du domaine skiable passe par le lissage des pistes.

Ce projet présente un impact écologique faible, sans dénaturation, avec un défrichement de faible importance et des aménagements discrets principalement dissimulés par la forêt sur le tracé actuel des pistes.

Par cet aménagement, ce lieu du tourisme hivernal local, où de nombreuses familles de la région ont appris à skier, sera ainsi dynamisé.

En acceptant ce crédit, la région soutient clairement le domaine skiable de La Dôle et encourage les démarches consistant à maintenir, à améliorer et pérenniser ce site, afin que nos enfants et les générations futures puissent aussi en profiter.

En augmentant le nombre de jours d'exploitation, cet investissement permettra d'optimiser l'offre touristique régionale et transfrontalière de l'arc jurassien, d'améliorer la réputation du domaine skiable de La Dôle, et de rééquilibrer la part aux recettes franco-suisses entre la Société de gestion de la station des Rousses (SOGESTAR) et TéléDôle SA.

Pierre Graber

APERÇU DES ACTIVITÉS

JOURNÉE COMMUNALE

La commune et le chœur mixte Chante-Jura ont le plaisir d'initier, pour les habitants de Saint-Cergue et La Cure, une broche communale le dimanche 14 septembre 2014.

Cette journée est l'occasion de se retrouver entre habitants de la commune, jeunes et anciens, ainsi que d'accueillir les nouveaux venus.

N'hésitez pas à participer à toute ou partie de cette journée qui se veut conviviale.

PREMIÈRE PARTIE: INFORMATION SUR LE RÉSEAU D'EAU

Dès 09:30: accueil des participants devant le bâtiment de la voirie pour un café-croissant.

10:00: informations générales sur le réseau d'eau

10:15: déplacement à pied jusqu'au réservoir de la Chenalette

Retour aux environs de 12:00.

DEUXIÈME PARTIE: APÉRITIF

Dès 11:30: apéritif offert par la commune au Centre communal du Vallon

TROISIÈME PARTIE: REPAS

Dès 12:30: repas préparé et servi par les membres du chœur mixte Chante-Jura

- Terrine
- Rôti de porc à la broche
- Dessert

Merci aux participants d'apporter une salade pour accompagner la viande.

PRIX

- Enfants de 0 à 5 ans gratuit
- Enfants de 6 à 16 ans CHF 5.-
- Adultes CHF 10.-

Les boissons seront vendues au prix coûtant.

Bulletin d'inscription ci-dessous à retourner jusqu'au 31 août 2014.

Danièle André

PROGRAMME DÉTAILLÉ DU 1ER AOÛT 2014

13:00 OUVERTURE DE LA CANTINE

13:00 TOURNOI DE PÉTANQUE

Doublette
Inscription gratuite au 022 360 90 21 ou sur place de 12:45 à 13:15
Prix souvenir
Par mauvais temps, le concours sera remplacé par un match de jass.

14:00 PROMENADE DÉCOUVERTE

avec un accompagnateur en moyenne montagne
Bonnes chaussures de marche recommandées

18:30 OUVERTURE DE LA CUISINE

21:30 PARTIE OFFICIELLE

Discours et cantique suisse

22:00 FEUX D'ARTIFICE ET DE JOIE

Les feux d'artifices privés sont autorisés uniquement dans la combe du Vallon (rampes de lancement) sous le contrôle du service du feu, ceci dès le début du feu de joie jusqu'à 24:00. Tous les autres emplacements sont strictement interdits.

22:30 BAL-DISCO

à la salle de spectacle

02:00 FIN DE LA MANIFESTATION

NOUS RECHERCHONS ENCORE QUELQUES BÉNÉVOLES POUR LE BON DÉROULEMENT DE CETTE MANIFESTATION. DAVANTAGE DE RENSEIGNEMENTS AU 022 360 90 21.

INSCRIPTION À LA JOURNÉE COMMUNALE

Complétez le bulletin d'inscription et déposez votre coupon à l'administration communale d'ici au 31 août 2014, svp.

Nom _____ Prénom _____

Adresse _____

_____

Nombre d'adultes _____

Nombre d'enfants _____

Téléphone _____ Email _____

Je m'inscris à la ☐ 1e partie ☐ 2e partie ☐ 3e partie